

Formulaire de retrait d'une alerte

Étape 1: Une alerte ne doit être retirée que si vous apprenez que les critères d'envoi n'étaient pas remplis au moment de l'envoi / si l'État membre qui a donné l'alerte apprend que celle-ci reposait sur des preuves fausses ou non fondées.

Pour en savoir plus, veuillez consulter les Orientations sur le recours au mécanisme d'alerte (disponible sur le site web IMI).

Êtes-vous sûr que les critères d'envoi de l'alerte n'étaient pas remplis lorsque vous avez envoyé l'alerte?

Oui. L'alerte a été envoyée alors que les critères n'étaient pas remplis.

→ **passer à l'étape 2**

Non. Les critères étaient remplis lorsque l'alerte a été envoyée.

→ **ne pas donner l'alerte**

Étape 2: Veuillez indiquer les raisons justifiant le retrait de l'alerte:

L'alerte reposait sur des preuves/des informations qui se sont révélées fausses ou non fondées.

L'alerte ne concerne pas une activité de service. Veuillez préciser: [texte libre]

L'alerte porte sur une activité de service exclue du champ d'application de la directive sur les services. Veuillez préciser: [texte libre]

Il n'y a pas de risque de préjudice grave pour la santé ou la sécurité des personnes, ou pour l'environnement. Veuillez préciser: [texte libre]

Il n'y a pas de lien de cause à effet entre la situation liée au service et le risque de préjudice grave. Veuillez préciser: [texte libre]

Il n'y a pas de risque réel. Veuillez préciser: [texte libre]

Le risque n'a pas d'incidences transfrontalières. Veuillez préciser: [texte libre]

Autres informations que vous souhaitez fournir: [texte libre]

Documents complémentaires (possibilité de télécharger des documents et d'ajouter des commentaires en texte libre).

Informations complémentaires que vous souhaitez fournir sur le cas en question: [texte libre]

